

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF «COOPÉRATION
TERRITORIALE EUROPÉENNE»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN009
Intitulé	Océan Indien
Version	2017.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	5 mai 2018

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 14	14
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 01.1A	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 01.1A.OS01A	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 01.1B	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 01.1B.OS02A	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 02.1A	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 02.1A.OS01B	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 02.1B	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 02.1B.OS02B	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 03.3D	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 03.3D.OS3A	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 04.3D	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 04.3D.OS03B	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 05.5B	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 05.5B.OS04A	27
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 06.5B	28
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 06.5B.OS04B	29
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 07.6C	30
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 07.6C.OS05A	31
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 08.6C	32
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 08.6C.OS05B	33
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 09.10B	34
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 09.10B.OS6A	35
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.10B	36
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 10.10B.OS6B	37
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE	38
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 11.ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DU PROGRAMME INTERREG POUR LA PÉRIODE 2014-2020 / TRANSFRONTALIER	38
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 12.ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DU PROGRAMME INTERREG POUR LA PÉRIODE 2014-2020 / TRANSNATIONAL	39
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE	40
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	42
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME.....	42
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	43
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	44
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION	45
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT	45
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	46
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	47
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	47
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	49
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 50	50
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	51

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	52
8.1. GRANDS PROJETS	52
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	52
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	52
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.....	52
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	53
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC)	54
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE	55
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	56
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	56
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	58
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	59
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	60
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] ...	61
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013	62
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; .	62
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	63
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]	64
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	64
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	65
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT)	66
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L' INNOVATION SOCIALE	67
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	68
14. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	69
DOCUMENTS	70
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION	71

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Après son approbation le 23 septembre 2015, le programme Interreg V océan Indien a abordé une phase plus opérationnelle en 2016, avec l'élaboration des critères de sélection des opérations, les démarches liées aux conventions cadres avec les pays partenaires et enfin le début de la programmation.

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité et se caractérise par une progression encourageante de la programmation, un renforcement des relations avec les pays partenaires du programme et la poursuite de la mise en œuvre des instances de gouvernance.

A- Intensification du rythme de programmation

Il se traduit autant :

- par le nombre de comités de pilotage (8 comités en 2017 soit une fréquence supérieure au rythme bimestriel prévu par le règlement intérieur relatif aux comités du programme) ;
- que par le nombre de dossiers programmés (49 opérations sélectionnées en 2017).

Ainsi au 31 décembre 2017, 77 opérations ont été programmées, représentant un montant UE de 19,726 millions d'euros et un coût total éligible de 23,711 millions d'euros (soit 31,9 % de la maquette).

Le niveau de certification actuel (2,805 millions d'euros de FEDER certifiés) est d'ores et déjà supérieur au premier seuil du dégagement d'office établi à 1,15 millions d'euros.

Cette dynamique de programmation positive concerne les deux volets du programme :

- le volet transfrontalier (coopération entre La Réunion et Madagascar, Maurice, Seychelles et les Comores), avec 44 opérations, pour un coût total éligible de 16 M€ (soit 33% de la maquette allouée à ce volet) ;
- le volet transnational (coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie et TAAF), avec 33 opérations, pour un coût total éligible de 7,7 M€ (soit 29,9% de la maquette allouée à ce volet).

Les dossiers programmés concernent les 12 axes du programme et sont détaillés dans la partie 3.1 du présent rapport. Pour rappel et pour faciliter la lecture de cette partie, les priorités du programme sont divisées chacune en un axe transfrontalier (axes pairs) et un axe transnational (axes impairs).

La programmation dynamique constatée en 2017 résulte principalement de la sélection d'opérations au fil de l'eau, suite aux actions de communication et d'animation menées par l'autorité de gestion. En 2017, le dispositif

d'animation de l'autorité de gestion a été renforcé à travers son pôle animation du programme Interreg. Par ailleurs, l'ouverture de l'antenne de la Région Réunion aux Comores, en mars 2017, et l'affectation de volontaires de solidarité internationale chargés spécifiquement de l'appui au montage de projets Interreg, aux Comores et à Maurice, permettent un accompagnement de proximité des partenaires.

La procédure d'appels à projets est également utilisée pour dynamiser certains dispositifs. Ainsi, en 2017, elle a permis d'identifier et sélectionner un projet d'envergure en matière de valorisation du patrimoine culturel de l'océan Indien.

B- Relations avec les partenaires du programme

Les démarches volontaires de signature de conventions cadres Interreg avec les Etats partenaires se sont poursuivies en 2017 :

- la convention cadre avec la République de Madagascar a été signée le 14 août 2017 ;
- le protocole d'accord avec la République des Seychelles a été signé le 20 octobre 2017, avec une signature de la convention prévue pour le premier semestre 2018.

Le premier comité de suivi de la convention cadre Interreg liant l'autorité de gestion et l'Union des Comores, animé par l'antenne de la Région Réunion, a eu lieu le 21 novembre 2017.

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des pays partenaires du volet transfrontalier du programme sont donc engagés dans cette démarche de convention cadre avec l'autorité de gestion, impliquant l'identification de priorités d'intervention communes et un suivi renforcé des actions soutenues par le programme Interreg V océan Indien.

Ces pays comptent le plus grand nombre de partenariats dans le cadre d'Interreg, avec 40 projets impliquant Madagascar, 36 pour Maurice, 34 pour les Seychelles et 32 pour les Comores.

Concernant les autres pays partenaires, le Mozambique participe à 15 projets, l'Inde et l'Australie à 8 projets, la Tanzanie 3 et le Kenya 2.

Il faut souligner que ces participations se font principalement dans le cadre de partenariats multilatéraux, impliquant plusieurs pays (56 projets multilatéraux sur les 77 soutenus).

En ce qui concerne Mayotte, 9 projets impliquent ce Département. Il convient également de noter qu'a été présenté au comité de pilotage du 5 octobre 2017 un premier projet porté par un bénéficiaire mahorais, l'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte, concernant une opération de promotion des entreprises mahoraises au Mozambique.

Ce premier dossier est issu d'un travail de concertation entre les services de l'autorité de gestion et les partenaires mahorais. Ces échanges se poursuivent et devraient se concrétiser par la programmation de

nouveaux dossiers portés par des bénéficiaires mahorais.

Par ailleurs, la tenue d'un comité de pilotage à Mayotte est d'ores et déjà prévue pour le premier semestre 2018.

C- Mise en œuvre des instances du programme

La fin de l'année 2017 a été marquée par deux événements structurants pour la mise en œuvre du programme :

- Le deuxième comité de suivi du programme Interreg s'est tenu du 30 novembre au 1er décembre 2017 ; il a permis de présenter l'état d'avancement du programme à travers plusieurs séquences : visites de projets (Iconothèque de l'Océan Indien, GIP Cyroi), réunion technique, séance plénière en présence des représentants officiels des Etats partenaires (Maurice, Seychelles, Madagascar, Comores, Inde) et des exécutifs des collectivités régionales, départementales de La Réunion et de Mayotte, des représentants de l'Etat ainsi que des partenaires locaux tels que les chambres consulaires, l'AFD, etc.
- Le premier comité de concertation FED-FEDER s'est tenu le 1er décembre 2017 et a associé, en plus des autorités du programme Interreg, les représentants de la COI et des délégations UE de Maurice et de Madagascar. Ce comité a agréé un schéma d'articulation FED FEDER basé sur la concertation en amont de l'élaboration des projets FED ; il a également pris acte des projets FED FEDER soutenus en 2017 et validé une première liste de projets FED FEDER à soutenir en 2018.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
01	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier	<p>Avec 8 opérations programmées depuis 2016, pour un coût total éligible de 5 916 119,13 €, soit 23,34% de la dotation prévue, l'axe 1 connaît une dynamique contrastée.</p> <p>Elle est positive sur l'OS 01a « augmenter l'activité de recherche, développement et innovation commune sur des thématiques partagées », avec 7 opérations programmées en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 projets de recherche sur les vulnérabilités des territoires, dans les domaines de la santé (projet ECOSPIR sur les foyers de leptospires endémiques de l'océan Indien), des risques naturels (projet RENOVRIK sur les cyclones) et de la biodiversité (projet de caractérisation des gingembres porté par le CYROI), - 4 opérations de soutien des activités de recherche agronomique portées par le CIRAD, dans le cadre de la Plateforme Régionale de Recherche en Agronomie pour le Développement (PRERAD). Elles concernent notamment la valorisation des ressources végétales agricoles (projet Germination), la protection sanitaire et biologique des productions végétales (projet Epibio), la maîtrise des risques sanitaires en productions animales (projet TROI). Ces projets sont menés en partenariat avec les centres de recherche agronomique de la zone (dont le FOFIFA à Madagascar, l'INRAPE aux Comores, le FAREI à Maurice et l'Agence de l'Agriculture des Seychelles). <p>En ce qui concerne les infrastructures de recherche, l'étude relative à l'extension du Pôle de Protection des Plantes (3P) devrait être programmée au second semestre 2018. Aucune opération de valorisation des résultats de la recherche n'a été programmée dans le cadre de l'OS 02a ; aussi le cadre d'intervention a été ouvert et les critères de sélection modifiés lors du comité de suivi de décembre 2017.</p>
02	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational	<p>L'axe 2 sur le transnational connaît une dynamique soutenue avec 52,24% de programmation ; débutée en 2017, la programmation concerne 5 opérations pour un coût total éligible de 3 165 273,11 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 projets de recherche sur les vulnérabilités des territoires, dans les domaines de la santé (caractérisation des moustiques et microbiomes responsables de nombreuses maladies

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>dans l'océan Indien – projet Vectobiomes) et des risques naturels (volet du projet RENOVRIK sur les cyclones impliquant Mayotte et le Mozambique) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations de soutien des activités de recherche agronomique dans le cadre de la PRERAD, portant sur des enjeux communs de qualité des produits agroalimentaires (Qual'innov) et d'adaptation des pratiques d'élevages aux changements climatiques (Eclipse). Ces projets sont réalisés avec 6 partenaires du programme ; - 1 première opération d'allocation régionale de recherche portée par la Région pour le financement des thèses de 2 chercheurs de la zone OI. <p>Comme sur l'axe 1, pour dynamiser la programmation d'opérations sur la valorisation des résultats de recherche (OS 02b), le cadre d'intervention a été ouvert et les critères de sélection modifiés lors du comité de suivi de décembre 2017.</p>
03	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>Avec 13 opérations sélectionnées depuis 2016, pour un coût total éligible de 1 574 388,70 €, l'axe 3 est dynamique en nombre d'opérations et atteint un taux de programmation de 26,34%.</p> <p>8 nouvelles opérations ont été programmées en 2017 ; il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 opérations de développement de l'espace économique de la COI : l'édition 2017 du marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA) en partenariat avec le CRAAM de Madagascar, MOMIX de Maurice, SACS des Seychelles, une opération de participation de femmes entrepreneurs réunionnaises au salon international Made In femme à Maurice, 2 opérations portées par le Club Export pour l'organisation de rencontres Réunion-Seychelles (mars 2017), Réunion-Maurice (avril 2017) et Réunion-Madagascar (mai 2017) afin de favoriser la mise en relation d'entreprises et enfin, le soutien aux 3 antennes de La Réunion à Maurice, Madagascar et aux Comores. - 1 première opération de coopération régionale en matière de développement intégré des économies rurales concernant le développement d'une filière avicole aux Comores à travers une étude portée par l'association Generation Ya Kweli. <p>A ce jour, aucune action en matière de coopération en matière de pêche n'a été programmée sur ce volet transfrontalier en raison, notamment, de la structuration de la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'océan Indien.</p>
04	Soutenir le développement des échanges	L'axe 4 sur le volet transnational connaît une dynamique analogue : un nombre élevé

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	économiques dans la zone océan Indien / Transnational	<p>d'opérations (12 opérations depuis 2016) représentant un coût total éligible de 1 854 832,31 €, pour un taux de programmation de 25,85%.</p> <p>5 nouvelles opérations ont été sélectionnées sur cet axe en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations de développement de l'espace économique de la zone océan Indien : le volet transnational de l'édition 2017 du marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA) impliquant des partenaires d'Inde et du Mozambique, une opération du Club Export afin de développer les échanges entre les entreprises réunionnaises et les partenaires mozambicains et un premier dossier porté par un porteur de projet mahorais (ADIM) concernant une action de coopération économique au Mozambique. - une opération de soutien au développement touristique dans la zone océan Indien mise en œuvre par l'association Vanilla Islands Organization à travers des actions concrètes de visibilité numérique des Iles Vanille (La Réunion, Mayotte, Les Seychelles, Maurice, Madagascar), le suivi du marché, l'animation du réseau ou encore des participations à des salons et autres événements. - une première opération de coopération maritime portée par les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) pour la surveillance des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien, en complémentarité du projet SMARTFISH de la COI (10e FED). Ce projet concerne en plus des 5 pays de la COI, le Kenya, la Tanzanie et le Mozambique.
05	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier	<p>Depuis 2016, deux opérations ont été programmées sur l'axe 5, représentant un coût total éligible de 2 911 029,0 € et un taux de programmation de 79,05%.</p> <p>En 2017, un nouveau dossier a été sélectionné au titre de l'objectif spécifique "Prévention et gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI" ; il concerne les actions de la Plateforme d'Intervention Régionale pour l'Océan Indien (PIROI), pour l'année 2017. Cette plate-forme a été créée par la Croix Rouge Française depuis 2010 pour coordonner les actions des membres du Mouvement International de la Croix Rouge dans la zone et concentrer moyens et compétences dans une logique de réactivité face aux événements pouvant survenir dans ces zones vulnérables. L'action soutenue en 2017 prévoyait plus spécifiquement des actions de diffusion d'outils, de sensibilisation, de communication en faveur de la prise en compte de la gestion des risques dans les politiques publiques et de formations des acteurs des sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge dans la zone.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		Le taux de programmation élevé sur cet axe s'explique par la stratégie de la PIROI, qui a choisi de concentrer ses interventions dans le cadre du programme Interreg sur les années 2015, 2016 et 2017 ; d'autres financeurs étant recherchés pour la suite de leur programme.
06	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational	<p>L'axe 6 compte également deux opérations programmées depuis 2016. Elles représentent un coût total éligible de 837 306,80 €, soit 20,75% de la dotation de cet axe.</p> <p>En 2017, l'opération programmée concerne l'objectif spécifique « prévention et gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la zone OI », à travers le volet transnational des actions de la PIROI pour l'année 2017, impliquant les sociétés nationales de la Croix Rouge du Mozambique, du Kenya et de Tanzanie.</p> <p>Une opération est en cours d'instruction sur la question des risques épidémiologiques et infectieux et devrait être programmée en 2018.</p> <p>Quant au dispositif sur la surveillance des pollutions marines et la prévention et gestion du risque requin, il n'a, pour le moment pas donné lieu à programmation, les besoins n'ayant pas encore été transmis au service instructeur.</p>
07	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>L'axe 7 consacré à la connaissance et à la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI compte deux opérations programmées en 2017, représentant un coût total éligible de 636 056,8 € et un taux de programmation de 22,43%.</p> <p>L'opération portée par l'association ABYSS concerne la phase 2 du projet CERECAR (Cetacean Research, Conservation and Awareness Raising-Study) qui vise à accroître et diffuser les connaissances sur les cétacés du sud-ouest de l'océan Indien, en partenariat avec le Parc Marin de Mohéli (Comores) et l'association Cetamada (Madagascar). Ce projet se déroule sur 2 ans et comprend des actions d'acquisition de connaissances sur les baleines à bosse et les grands dauphins et de communication scientifique (pour les publics scolaires de La Réunion, de Mohéli aux Comores et de l'île Sainte-Marie à Madagascar et le grand public lors du festival des baleines à bosse à l'île Sainte-Marie et la fête de la Science à La Réunion).</p> <p>La seconde opération, portée par le Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM) a notamment permis la réalisation de l'exposition « Cétacés mystérieux »,</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		présentée à La Réunion en juillet 2017 puis à Maurice, à Madagascar et aux Seychelles. La circulation de l'exposition dans ces pays fait l'objet d'un soutien du FED dans le cadre du projet Biodiversité.
08	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational	<p>Une opération a été programmée depuis 2016 au titre de cet axe consacré au volet transnational de la préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel, pour un coût total éligible de 331 642 €, portant le taux de programmation de l'axe à 22,73%.</p> <p>L'opération sélectionnée a été retenue à l'issue d'un appel à projets portant sur l'action 8.2 (projets collaboratifs visant à développer les outils et connaissances utiles à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel dans l'océan Indien), qui s'est déroulé du 2 novembre 2016 au 31 janvier 2017. Le projet retenu concerne la mise en réseau des patrimoines iconographiques de l'océan Indien (Iconothèque de l'Océan Indien), porté par le Département de La Réunion et impliquant de nombreux partenaires à Mayotte, Maurice, Comores, Seychelles, Madagascar et Mozambique. Ce projet consiste, sur 2 ans, à appuyer la numérisation du patrimoine iconographique identifié par les différents pays, à constituer un réseau de professionnels du patrimoine iconographique et à valoriser le patrimoine numérisé à travers des installations et expositions virtuelles.</p>
09	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier	<p>Avec 16 opérations sélectionnées depuis 2016, pour un coût total éligible de 3 806 814,37 € et un taux de programmation de 48,08%, l'axe 9 connaît une forte dynamique.</p> <p>En 2017, 10 nouvelles opérations ont été programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 projets concernent la formation agricole : 3 projets portés par le Lycée Professionnel Agricole de Saint-Joseph, en partenariat avec l'Assemblée Régionale de Rodrigues afin d'y proposer des formations diplômantes et 1 projet porté par le Lycée Professionnel Agricole de Saint-Paul, dans le cadre du Réseau des établissements agricoles professionnels Afrique Australe Océan Indien (REAP AAOI) qui implique les Seychelles, Madagascar et Maurice. - 2 projets sont portés par le Centre International d'Etudes Pédagogiques Local (CIEP-CL) : le Programme Réunionnais pour l'Inclusion scolaire à Maurice (PRISM) en partenariat avec le MIE (Mauritius Institute of Education) et un projet de relance et structuration de l'enseignement scientifique dans les écoles secondaires publiques de l'Union des Comores. - 2 opérations renforcent les échanges de compétences avec les pays du volet

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>transfrontalier à travers le dispositif de volontaires de solidarité internationale (VSI) de l'Association France Volontaires, mobilisant 21 VSI pour des projets économiques et 8 VSI pour des projets non-économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations de formation dans le domaine médico-social concernent l'accompagnement et la formation des personnels de santé des pays de la COI par le CHU de La Réunion.
10	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational	<p>Pendant de l'axe 9 sur le volet transnational, l'axe 10 présente une dynamique très différente, avec seulement 15,99% de programmation. Depuis 2016, 8 opérations ont été sélectionnées sur cet axe, pour un coût total éligible de 855 844,00 €.</p> <p>En 2017, 4 nouvelles opérations ont été programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations de soutien au développement de formations initiales, professionnelles et supérieures d'excellence dans l'océan indien pour des projets d'appui à l'apprentissage du français au Mozambique, il s'agit des projets d'Appui Réunionnais à la Formation Linguistique Professionnalisante au Mozambique (PARFOLP) et d'Appui Réunionnais au français au Mozambique (PARMOZ) , portés par le CIEP-CL. - 2 opérations d'échanges de compétences à travers le dispositif de volontaires de solidarité internationale en appui à des missions économiques (5 VSI en Australie, en Tanzanie, au Mozambique et en Inde) ou non-économiques (3 VSI en Inde, Mozambique et Tanzanie).
11	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier	<p>Sur le volet transfrontalier de l'assistance technique, 3 opérations liées aux ressources humaines ont été programmées depuis 2016, pour un coût total éligible de 1 211 303,04 € représentant 41,44% de l'allocation de cet axe.</p> <p>Ces dossiers contribuent à l'objectif OS 07a : Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet transfrontalier qui permet aux instances concernées (la Région Réunion et l'AGILE) de répondre aux missions propres à l'autorité de gestion ou aux missions confiées aux instances partenaires.</p> <p>En 2017, deux nouvelles opérations ont été sélectionnées en matière de ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une prise en charge des ETP mobilisés en 2016 et en 2017 par l'AGILE ; - une autre pour ceux de la Région Réunion en 2017 et en 2018.

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
12	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational	<p>Sur le volet transnational de l'assistance technique, 5 opérations (4 opérations liées aux ressources humaines et une à la communication) ont été programmées pour un coût total éligible de 611 173,41 €, soit 39,88% de l'allocation de cet axe.</p> <p>Elles s'inscrivent toutes dans l'objectif spécifique OS 07b : Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet transnational.</p> <p>En 2017, 3 nouvelles opérations liées aux ressources humaines ont été programmées. Elles permettent de répondre aux missions propres à l'autorité de gestion ou aux missions confiées aux instances partenaires. Ces opérations correspondent à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ETP mobilisés en 2016 et en 2017 par l'AGILE ; - de ceux mobilisés en 2016 et en 2017 par le Département de La Réunion ; - de ceux mobilisés par la Région Réunion en 2017 et en 2018.

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 01.1a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	40,00	0,00	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	40,00	18,33	La valeur programmée correspond au nombre total de chercheurs impliqués sur les projets de recherche collaboratifs. Le nombre de nouveaux chercheurs requiert un travail d'identification plus fin, en cours avec les porteurs de projets.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	20,00	0,00	
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	20,00	0,00	Aucune opération d'amélioration des infrastructures programmée à ce stade
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	10,00	6,00	Structures comptabilisées : Université, CNRS, IRD, Météo France, CYROI, CIRAD
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	10,00	6,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,80	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01a - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 01.1a.OS01a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	projets par an	9,00	2014	11,00	4,00		Réalisés en 2017 : ECOSPIR RENOVRISK TF PRERAD GERMINATION

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	1,00		9,00		9,00	

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 01.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée dans le cadre de cette priorité d'investissement en 2017

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS02a - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 01.1b.OS02a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	projets par an	2,00	2015	3,00	0,00		Aucun projet programmé à ce stade

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	0,00		2,00			

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 02.1a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	12,00	0,00	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	12,00	3,64	La valeur programmée correspond au nombre total de chercheurs impliqués sur les projets de recherche collaboratifs. Le nombre de nouveaux chercheurs requiert un travail d'identification plus fin, en cours avec les porteurs de projets.
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	10,00	3,00	Structures comptabilisées : Université, CNRS, Météo France.
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	10,00	3,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01b - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 02.1a.OS01b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	projets par an	2,00	2014	3,00	2,00		Réalisés en 2017 : RENOVRISK TN VECTOBIOMES

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	0,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 02.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée à ce stade.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS02b - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 02.1b.OS02b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	projets par an	1,00	2014	2,00	0,00		Aucune opération programmée à ce stade.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	0,00		1,00			

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 03.3d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	100,00	19,00	
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	100,00	27,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	0,00	0,00	0,00
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	14,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3a - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 03.3d.OS3a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TF	nombre d'entreprises (moyenne sur 3 ans)	36,00	2014	47,00	127,00		Moyenne des entreprises accompagnées chaque année (de 2015 à 2017, sans IOMMA)

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TF	148,00		36,00		36,00	

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 04.3d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	70,00	22,00	
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	70,00	34,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	0,00	0,00	0,00
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	22,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS03b - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 04.3d.OS03b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TN	Nombre d'entreprises	29,00	2014	38,00	5,00		Moyenne des entreprises accompagnées chaque année (de 2015 à 2017, sans IOMMA) A ce stade, seules deux opérations ont été réalisées et comptabilisées (la valeur en programmation est de 30 entreprises)

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TN	101,00		29,00		29,00	

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 05.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	6,00	12,00	
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	6,00	17,00	
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	25,00	19,00	Sessions réalisées en 2015 et 2016
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	25,00	17,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	0,00	0,00	0,00
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	7,00	0,00	0,00
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	0,00	0,00	0,00
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	7,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04a - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 05.5b.OS04a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	personnes formées par an	120,00	2014	160,00	271,00		Le bénéficiaire a pu former un nombre de personnes supérieur aux prévisions de programmation.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	97,00		120,00		120,00	

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 06.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	3,00	3,00	
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	3,00	3,00	
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	10,00	2,00	
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	10,00	5,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	0,00	0,00	0,00
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	1,00	0,00	0,00
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	0,00	0,00	0,00
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04b - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de l'océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 06.5b.OS04b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	acteurs formés par an	48,00	2014	112,00	101,00		Le bénéficiaire a pu former un nombre de personnes supérieur aux prévisions de programmation.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	23,00		48,00		48,00	

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 07.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	18,00	2,00	
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	18,00	2,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	0,00	0,00	0,00
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05a - Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 07.6c.OS05a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	supports	29,00	2014	39,00	12,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	0,00		29,00		29,00	

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 08.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	10,00	1,00	
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	10,00	1,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	0,00	0,00	0,00
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05b - Accroître la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 08.6c.OS05b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'évènements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	supports	10,00	2014	21,00	0,00		Opération programmée en cours (les supports ne sont pas encore réalisés)

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'évènements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	0,00		10,00		10,00	

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 09.10b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	de	Valeur cible	2017	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons		235,00	42,00	
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons		235,00	64,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons		840,00	746,00	
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons		840,00	1 157,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	35,00	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	642,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6a - Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 09.10b.OS6a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	personnes formées par an	60,00	2014	120,00	100,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	0,00		60,00		60,00	

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.10b

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	100,00	5,00	
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	100,00	10,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	740,00	0,00	Aucune opération n'a été achevée en 2017
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	740,00	74,00	

(I)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	5,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6b - Elever le niveau de compétence dans la zone océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 10.10b.OS6b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	personnes formées par an	60,00	2014	100,00	74,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	0,00		60,00		60,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 11.Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	21,00	
S	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	21,00	
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée en 2017
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	12,70	
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	12,70	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	IS07a	Nombre de personnes formées	0,00	0,00	0,00
S	IS07a	Nombre de personnes formées	5,00	0,00	0,00
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	0,00	0,00	0,00
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	6,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 12.Assurer une mise en œuvre efficace, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	21,00	
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	21,00	
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	1,00	
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	1,00	
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	2,05	
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	2,05	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	0,00	0,00	0,00
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	0,00	0,00	0,00
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	1,00	0,00	0,00
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	0,00	0,00	0,00
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2017	Observations
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	10,00	6,00	
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	6338236	25 352 943,00	0,00	
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	10,00	3,00	
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	1211765	6 058 825,00	0,00	
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	597647	5 976 473,00	354 715,74	
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	15	100,00	19,00	
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	717647	7 176 471,00	558 879,98	
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	11	70,00	22,00	
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	1104706	3 682 353,00	1 192 762,55	
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	8	25,00	19,00	
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	1210589	4 035 296,00	315 539,35	
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	3	10,00	2,00	
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	425294	2 835 295,00	173 676,47	
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	3	18,00	2,00	
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	218824	1 458 824,00	0,00	
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	2	10,00	1,00	
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	71	235,00	42,00	
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	1583530	7 917 652,00	651 422,81	
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	74	740,00	0,00	
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	535295	5 352 945,00	52 626,61	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	0,00	0,00	0,00
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	0,00	0,00	0,00
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	0,00	0,00	0,00
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	0,00	0,00	0,00
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	0,00	0,00	0,00
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	0,00	0,00	0,00
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	0,00	0,00	0,00
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	0,00	0,00	0,00
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	0,00	0,00	0,00
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
				formation			
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	0,00	0,00	0,00
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	0,00	0,00	0,00
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	0,00	0,00	0,00
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	0,00	0,00	0,00
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	0,00	0,00	0,00
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	0,00	0,00	0,00
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	0,00	0,00	0,00
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	0,00	0,00	0,00
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	0,00	0,00	0,00
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	0,00	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif «Coopération territoriale européenne»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDER	Partie publique	25 352 943,00	85,00	5 916 119,13	23,34%	5 916 119,13	0,00	0,00%	8
02	FEDER	Partie publique	6 058 825,00	85,00	3 165 273,11	52,24%	3 165 273,11	0,00	0,00%	5
03	FEDER	Partie publique	5 976 473,00	85,00	1 574 388,70	26,34%	1 381 452,34	930 947,67	15,58%	13
04	FEDER	Partie publique	7 176 471,00	85,00	1 854 832,31	25,85%	1 802 544,49	964 041,03	13,43%	12
05	FEDER	Partie publique	3 682 353,00	85,00	2 911 029,00	79,05%	2 911 029,00	1 211 859,55	32,91%	2
06	FEDER	Partie publique	4 035 296,00	85,00	837 306,80	20,75%	837 306,80	320 499,75	7,94%	2
07	FEDER	Partie publique	2 835 295,00	85,00	636 056,80	22,43%	636 056,80	177 773,62	6,27%	2
08	FEDER	Partie publique	1 458 824,00	85,00	331 642,00	22,73%	331 642,00	0,00	0,00%	1
09	FEDER	Partie publique	7 917 652,00	85,00	3 806 814,37	48,08%	3 806 814,37	1 178 905,43	14,89%	16
10	FEDER	Partie publique	5 352 945,00	85,00	855 844,00	15,99%	855 844,00	126 997,59	2,37%	8
11	FEDER	Partie publique	2 923 297,00	85,00	1 211 303,04	41,44%	1 211 303,04	676 941,70	23,16%	3
12	FEDER	Partie publique	1 532 453,00	85,00	611 173,41	39,88%	611 173,41	298 526,90	19,48%	5
Total	FEDER		74 302 827,00	85,00	23 711 782,67	31,91%	23 466 558,49	5 886 493,24	7,92%	77
Total général			74 302 827,00	85,00	23 711 782,67	31,91%	23 466 558,49	5 886 493,24	7,92%	77

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDER	060	01	07	07	01		01	FR94	1 430 934,65	1 430 934,65	0,00	3
01	FEDER	060	01	07	07	01		20	FR94	3 564 122,97	3 564 122,97	0,00	4
01	FEDER	060	01	07	07	01		22	FR94	921 061,51	921 061,51	0,00	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		01	FR94	884 478,79	884 478,79	0,00	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		03	FR94	992 859,17	992 859,17	0,00	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		20	FR94	677 835,98	677 835,98	0,00	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		22	FR94	610 099,17	610 099,17	0,00	2
03	FEDER	067	01	07	07	03		18	FR94	442 473,00	442 473,00	398 127,30	3
03	FEDER	067	01	07	07	03		23	FR94	490 562,34	490 562,34	305 975,30	3
03	FEDER	067	01	07	07	03		24	FR94	590 353,36	397 417,00	226 845,07	6
03	FEDER	069	01	07	07	03		01	FR94	51 000,00	51 000,00	0,00	1
04	FEDER	067	01	07	07	03		17	FR94	233 961,72	181 673,90	84 589,47	6
04	FEDER	067	01	07	07	03		23	FR94	263 240,31	263 240,31	143 209,68	3
04	FEDER	069	01	07	07	03		02	FR94	346 441,00	346 441,00	260 300,00	1
04	FEDER	075	01	07	07	03		15	FR94	1 011 189,28	1 011 189,28	475 941,88	2
05	FEDER	087	01	07	07	05		22	FR94	2 911 029,00	2 911 029,00	1 211 859,55	2
06	FEDER	087	01	07	07	05		22	FR94	837 306,80	837 306,80	320 499,75	2
07	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR94	636 056,80	636 056,80	177 773,62	2
08	FEDER	095	01	07	07	06		23	FR94	331 642,00	331 642,00	0,00	1
09	FEDER	112	01	07	07	10		20	FR94	63 907,00	63 907,00	0,00	1
09	FEDER	112	01	07	07	10		24	FR94	2 102 156,00	2 102 156,00	739 146,88	6
09	FEDER	118	01	07	07	10		19	FR94	542 139,32	542 139,32	120 767,99	6
09	FEDER	118	01	07	07	10		20	FR94	699 873,85	699 873,85	0,00	2
09	FEDER	118	01	07	07	10		23	FR94	398 738,20	398 738,20	318 990,56	1
10	FEDER	112	01	07	07	10		24	FR94	499 564,00	499 564,00	126 997,59	6
10	FEDER	118	01	07	07	10		19	FR94	356 280,00	356 280,00	0,00	2
11	FEDER	121	01	07	07			18	FR94	1 211 303,04	1 211 303,04	676 941,70	3
12	FEDER	121	01	07	07			18	FR94	574 573,41	574 573,41	279 173,40	4
12	FEDER	123	01	07	07			18	FR94	36 600,00	36 600,00	19 353,50	1

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Le calendrier du Plan d'évaluation du Programme Interreg V océan Indien a été actualisé lors du Comité de Suivi de décembre 2017, pour tenir compte du démarrage effectif du programme en juillet 2016.

La modification apportée prévoit le lancement des deux premières évaluations selon le calendrier suivant :

- Evaluation de mise en œuvre à mi-parcours du programme : 2ème trimestre 2018
- Evaluation thématique d'impact à mi-parcours : 3ème trimestre 2018 sur des actions qui connaissent une forte dynamique de programmation (exemple de thématiques : accompagnement des entreprises réunionnaises dans l'ouverture sur la zone OI, la mobilité transfrontalières et transnationale dans la zone OI, etc.)

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Après un démarrage effectif mi-2016, le programme Interreg V océan Indien a connu une année 2017 encourageante tant sur le plan de la programmation que de sa gouvernance. Toutefois certaines difficultés peuvent être signalées :

- Une faible programmation est constatée sur certains dispositifs, pour diverses raisons (cadre trop restrictif, porteurs de projets peu mobilisés, contexte en évolution par rapport à 2015), appelant des mesures adaptées :

Ainsi, sur les axes 1 et 2 dédiés à l'accroissement du potentiel de recherche et d'innovation dans la zone, les actions d'appui aux démarches de valorisation et de diffusion des connaissances au service de la compétitivité et du développement durable (fiches actions 1.5 sur le transfrontalier et 2.4 sur le transnational) n'ont fait l'objet d'aucune programmation depuis 2016. L'autorité de gestion y a remédié en proposant d'ouvrir les critères de sélection trop restrictifs, car limités aux seuls projets à impact économique, aux projets valorisant les données, expertises et compétences au profit de services publics dans un cadre de développement durable. Cette modification de critères de sélection a été approuvée par le comité de suivi de décembre 2017.

Toujours sur l'axe 1, une action a été prévue lors de l'élaboration du programme Interreg en 2015 pour maintenir en condition opérationnelle la station de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite pour l'Océan Indien (SEAS-OI) afin de fournir les images satellite nécessaires aux projets d'aménagement et de développement durable dans la zone. Le contexte ayant changé depuis, avec un accès élargi et gratuit aux images satellite sur le Web, cette action pourrait être modifiée et les montants prévus redéployés. Un ajustement de maquette pourrait ainsi être proposé au Comité de Suivi Interreg de fin 2018.

Sur les axes 9 et 10, dédiés à la formation, les actions d'accompagnement du développement de programmes d'échanges spécifiques et bourses d'excellence (fiches actions 9.3 sur le transfrontalier et 10.3 sur le transnational) n'ont également connu aucune programmation. Pour mobiliser les potentiels porteurs de projets (principalement des établissements d'enseignement secondaire), un appel à projets sera lancé.

- Si les taux de programmation du volet transfrontalier (33%) et du volet transnational (29,9%) sont globalement assez homogènes, ils masquent certains déséquilibres en faveur de l'un ou l'autre des volets au niveau des axes :

Ainsi, l'axe 2 dédié à l'accroissement du potentiel de recherche au niveau de la zone océan Indien (volet transnational) connaît un taux de programmation de 52,24%, bien plus élevé que l'axe 1 sur le volet transfrontalier (23,34%). Plusieurs projets de recherche impliquent en effet des partenaires de recherche du Mozambique (Université Eduardo Mondlane, Institut national de météorologie du Mozambique, Institut de recherche agronomique du Mozambique) et, dans une moindre mesure, d'Inde et d'Australie.

Au contraire, cette ouverture aux pays du volet transnational est plus difficile dans les projets de formation : l'axe 10 dédié au renforcement des compétences au niveau de la zone océan Indien (volet transnational) a un faible taux de programmation de 15,99% (à comparer à celui de l'axe 9 sur le volet transfrontalier, qui atteint 48,08%). Certains dispositifs de formation (comme la formation dans le domaine de la santé ou agricole), peinent à contracter des partenariats hors des pays de la COI et de l'Afrique du Sud.

Ces dynamiques de programmation différentes entre les volets transnational et transfrontalier nécessiteront des

ajustements budgétaires, qui seront proposés au Comité de Suivi.

- La participation de Mayotte au projet est un enjeu de gouvernance et une nouveauté par rapport aux programmes précédents qui nécessite des échanges accrus entre les services de l'autorité de gestion et les partenaires mahorais à tous les niveaux :

Tout d'abord, les échanges s'opèrent au fil de l'eau entre services pour continuer à faire émerger des projets partenariaux qui impliquent Mayotte ou portés par Mayotte. Un premier projet porté par un bénéficiaire mahorais a ainsi été présenté au comité de pilotage du 5 octobre 2017. La communication menée à Mayotte à l'occasion des appels à projets et l'accompagnement des porteurs de projets assuré par les services de la Préfecture et du Conseil Départemental de Mayotte, en lien avec le pôle animation Interreg de l'autorité de gestion devraient permettre la programmation, de nouveaux dossiers portés par des bénéficiaires mahorais.

Par ailleurs, des contacts réguliers se font entre l'AGILE et les partenaires mahorais pour mettre en œuvre le secrétariat conjoint du programme et transcender les difficultés pratiques et opérationnelles posées par la distance physique. Il convient de souligner la tenue en 2018 d'un comité de pilotage à Mayotte.

- Comme souligné ci-dessus, l'absence d'accord de l'Afrique du Sud au programme Interreg V océan Indien, constitue un facteur potentiel de sous-réalisation de certaines actions, notamment dans le domaine de la formation. L'autorité de gestion poursuit ses démarches auprès des autorités sud-africaines, avec l'appui de l'Ambassade de France, pour recueillir l'agrément de ce pays au programme Interreg. Toutefois, ces négociations interviennent dans un contexte politique chargé pour l'Afrique du Sud.

- Enfin, un enjeu important de la réussite du programme est l'implication de nouveaux porteurs de projets de La Réunion et de Mayotte et de nouveaux partenaires issus des pays tiers. Le renforcement du dispositif des antennes décentralisées de La Région Réunion dans la zone, avec l'ouverture, en mars 2017 de l'antenne des Comores, permet d'améliorer le processus d'identification des projets et de faire émerger de nouvelles actions de coopération. Des volontaires de solidarité internationale, préalablement formés par l'autorité de gestion, ont pris leurs fonctions en 2017 aux Comores et à Maurice pour mener à bien ces missions.

Par ailleurs, la Région Réunion a validé, en septembre 2017, un dispositif sur fonds propres pour faciliter le montage de projets Interreg et notamment les échanges préalables avec les partenaires de la zone.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

--

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Institué du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	12 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational
-----------------	--

--

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
03	17 339,99	0,34%
04	117 789,93	1,93%
05	2 474 374,61	79,05%
06	711 710,45	20,75%
07	216 259,24	8,97%
Total	3 537 474,23	5,60%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	4 mai 2018		Ares(2018)2831036	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2018	nguefore